

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 février 2024 à 20 heures à la bibliothèque

Etaient présents :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Secrétaire de séance : Monsieur BAL Julien (12 voix pour et 1 voix contre)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la dernière réunion de conseil municipal.

Dél. n°08/13-02-2024 : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°01 en date du 18/01/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

Un dossier d'information sur les ZAENR envisagées par la commune a été consultable du 22/01/2024 au 03/02/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Et

Une consultation par voie électronique a été organisée du 22/01/2024 au 03/02/2024 sur le site internet de la commune.

Le Maire présente le bilan joint de la concertation.

2 personnes ont consigné des observations sur le registre.

A l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 18/01/2024 sont validées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention.

- Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- Précise que la présente délibération sera transmise à la CAPSO et au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Dél. n°09/13-02-2024 : Inondations : FARDA : Amende de police

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental le FARDA au titre des amendes de police pour les travaux à réaliser sur les trottoirs suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 37 500 € HT
- 40% de subvention
- - subvention maximale : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide au titre du FARDA Amende de police.

Dél. n°10/13-02-2024 : Inondations : FARDA : Aide à la voirie communale

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental le FARDA au titre de l'aide à la voirie communale pour les travaux à réaliser sur les routes communales suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 37 500 € HT
- 40% de subvention
- Subvention maximale : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental au titre du FARDA une aide à la voirie communale.

Dél. n°11/13-02-2024 : Inondations : FARDA : Ponts et berges « Etudes »

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « Etudes » pour les études à réaliser pour le remplacement de la passerelle à Guémy suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 10 000 € HT
- 80 % de subvention
- Subvention maximale de 8 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « Etudes ».

Dél. n°12/13-02-2024 : Inondations : FARDA : Ponts et berges « travaux/investissements »

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « travaux/investissements » pour le remplacement de la passerelle à Guémy suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles de 100 000 € HT
- Subvention de 40%
- Subvention maximale de 40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « travaux/investissements ».

Dél. n°13/13-02-2024 : Future mairie : choix du coordonnateur SPS

3 sociétés ont été consultées pour répondre au marché de maîtrise de coordonnateur SPS pour la rénovation de la future mairie.

- Socotec-CSPS consulting
- ACS-Expertises
- Qualiconsult

Le rapport d'analyse des offres effectué par l'AMO de la CAPSO a été remis à Monsieur le Maire.

L'offre ayant le meilleur rapport prix/valeur technique est la société Qualiconsult.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir comme coordonnateur SPS :

- *La société Qualiconsult pour un montant de 1 880.00 € HT.*

Dél. n°14/13-02-2024 : Reconduction de l'aide aux primo-accédants pour l'année 2024

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 585 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

En 2023, 33 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 40 ménages de bénéficier du dispositif.

Le futur Programme Local de l'Habitat confirme la pertinence d'une aide à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages notamment dans un contexte de forte tension du marché de l'immobilier privant certains candidats de la possibilité d'acheter leur première résidence principale. Les difficultés d'accès au crédit immobilier se sont d'ailleurs traduites en 2023 par une sous-commission de l'enveloppe dédiée aux jeunes ménages. L'approbation du PLH permettra en 2024 de réinterroger le périmètre, et les modalités d'octroi et de mise en œuvre de cette aide à l'accession.

Dans l'attente, toujours pour permettre aux primo-accédants de bénéficier d'un soutien, il est proposé de reconduire, pour 2024, cette aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour un an en conservant les mêmes critères.

Concernant la réalisation des travaux d'un montant de 4 000€ HT, il est proposé de recentrer les travaux éligibles aux priorités nationales et locales. Ces travaux devront être réalisés par des professionnels du bâtiment pour la fourniture, la pose et la mise en œuvre des équipements et matériaux.

Les critères d'octroi de l'aide sont conservés :

- *Ne jamais avoir été propriétaire*
- *Etre âgé de 30 ans maximum*
- *Acheter un bien achevé avant 1948*
- *Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum*
- *Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000€.*

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an soit 50 dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide,
 - o D'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
 - o De fixer le montant de la subvention à 2 000€ par logement,
 - o De valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2024
 - o De limiter l'aide à 3 dossiers par an

Dél. n°15/13-02-2024 : Tirage au sort des jurés d'Assises 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de tirer au sort 3 Jurés d'Assises pour 2025 sur la liste électorale

Ont été tirés au sort :

- BODEIN Yannick,
- LELEU FERNAGUT Christelle,
- DOYER SEUX Corinne.

Dél. n°16/13-02-2024 : Future mairie : Appel d'offres : lot 3 : menuiserie extérieure

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 3 : menuiserie extérieure.

3 entreprises ont répondu pour ce lot 3 :

- La société BILIET,
- La société NORBA
- La société DONNEGER.

Après l'analyse des offres, la société ayant répondu le plus favorablement au ratio prix/valeur technique est la société DONNEGER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société DONNEGER de Auchy-les-Hesdin avec un montant HT de travaux de 90 318.04 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Dél. n°17/13-02-2024 : Future mairie : Appel d'offres : lot 8 : plomberie sanitaire

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 8 : plomberie sanitaire.

2 entreprises ont répondu pour ce lot 8 :

- La société ENERGIE 62,
- La société HOMECCO.

Après l'analyse des offres, la société ayant répondu le plus favorablement au ratio prix/valeur technique est la société HOMEACO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre,

- Retient l'offre de la société HOMEACO de Bourbourg avec un montant HT de travaux de 55 525.69 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y référant.

Dél. n°18/13-02-2024 : Future mairie : Appel d'offres : lot 9 : VRD

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 9 : VRD.

1 entreprise a répondu pour ce lot 9 :

- La société ALLIANCES TP,

Après l'analyse de l'offres cette société a répondu aux critères demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société ALLIANCES TP de Campagne-les-Wardrecques avec un montant HT de travaux de 49 843.08 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y référant.

Dél. n°19/13-02-2024 : Future mairie : Appel d'offres : lot 10 : ascenseur

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 10 : Ascenseur.

1 entreprise a répondu pour ce lot 9 :

- La société TK ELEVATOR FRANCE,

Après l'analyse de l'offre, cette société a répondu aux critères demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société TK ELEVATOR FRANCE de Saint-Léonard avec un montant HT de travaux de 24 990.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y référant.

Informations diverses

- Travaux voirie :

La réfection des rues du Marais et du Grand Bâtard de Bourgogne démarre le vendredi 16 février 2024.

Le gravillonnage et gravats de ces rues sera donné aux agriculteurs afin de remblayer les chemins communaux.

Les employés ont remis du gravillonnage dans les trous Chemin de Saint-Omer et Route de Clerques qui s'en va à chaque intempérie.

Les autres rues ne seront refaites qu'en fonction du montant des subventions reçues.

La Région a répondu favorablement à notre demande en nous octroyant 50 000€ d'aide (pour 150 000 € HT de travaux).

- Inondations :

Monsieur le Maire a exprimé son regret auprès de Madame la Sous-Préfète concernant la venue du 1^{er} Ministre Mr Attal dans l'audomarois car les petites communes rurales touchées par les inondations n'ont pas été invitées. Il en était de même lors de la venue du Président de la République.

- Bois :

L'agent de l'ONF est absent en ce moment pour marquer les arbres au Bois du Carnoy.

Le secrétaire de séance
BAL Julien



Le Maire.
VASSEUR Jean-Paul

